

ARRÊTÉ 2026-A-013

ARRETE PORTANT PROLONGATION DE L'OUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE BERNADOU

Madame Caroline VILLA, Présidente de la Communauté de Communes Val'Aïgo,

Vu la délibération 2026-017 du Conseil Communautaire en date du 9 Avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire à sa Présidente,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val Aigo portant définition de l'intérêt communautaire,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les jours et horaires d'ouverture de la Piscine Communautaire de Bernadou.

ARRETE

Article 1

L'Arrêté 2026-A-011 portant ouverture de la piscine communautaire de Bernadou est prorogé jusqu'au 13 Septembre inclus aux heures et journées prévus à l'article premier de l'arrêté suscité.

Article 2

Les autres articles de l'arrêté suscité s'appliquent à cette prolongation d'ouverture de la piscine.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, publié et notifié à l'intéressé. Ampliation du présent arrêté sera également transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Gendarmerie
- Monsieur le Lieutenant de la Caserne des Pompiers
- Messieurs et Madame les policiers municipaux pour exécution
- Monsieur le Maire de Villemur sur Tarn

Fait à Villemur-sur-Tarn, le 27/07/2026

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

28 JUL. 2026

La Présidente,



Caroline VILLA



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification et l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7.